



FICHE TECHNIQUE

RESIDENCE FJT CERISE



Projet associatif / Spécificité	<p>L'association CERISE gère dans le même immeuble une résidence d'hébergement, et un centre socioculturel de quartier.</p> <p>Les deux structures travaillent en symbiose, et nous incluons au maximum les résidents dans la forte dynamique de l'association, afin de développer leur autonomie, notamment par l'expérience du bénévolat.</p> <p>Site internet : www.centrecerise.com</p>
Adresse - Métro	<p>46 rue Montorgueil 75002 Paris</p> <p>RER : Châtelet Les Halles ou M° Etienne Marcel, Sentier, Châtelet</p> <p>☎ : 01 42 21 43 25 ou 01 42 21 43 18</p> <p>E-mail: delphine.roux-braz@centrecerise.com / natacha.bourdeleau@centrecerise.com</p>
Public	<p>18 - 25 ans à l'entrée. En insertion professionnelle (contrat en alternance, CDD de plus de 3 mois, intérim continu, CDI, etc.)</p> <p>Revenus entre 750€ et 1500€ net par mois, à l'entrée.</p> <p>Deux places réservées pour des jeunes rentrés dans le dispositif expérimental « Mission Inser'Toit » porté par le CLLAJ de Paris et ses partenaires.</p> <p>Le FJT dispose d'une chambre PMR également accessible à une mère avec enfant (- 3 ans).</p>
Equipe d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none">- Une directrice- Une chargée d'accompagnement socioéducatif- Un animateur socioculturel- Une équipe des bénévoles qualifiés
Missions de la résidence	<p>La résidence accueille des jeunes, femmes et hommes, âgés de 18 à 25 ans, salariés, apprentis, stagiaires rémunérés engagés dans un projet d'insertion sociale à visée professionnelle.</p>
Suivi socioéducatif	<ul style="list-style-type: none">- Pour ceux qui en font la demande ou lorsque la situation le nécessite, un accompagnement socio-éducatif sous la responsabilité d'un référent.- Proposition d'animations et/ ou des sorties culturelles/ sportives/ citoyennes régulières.- Proposition d'ateliers divers : inclusion numérique, gestion du budget, recherche de logement.
Participation Financière	<p>La redevance mensuelle pour le logement occupé est de 423,41€.</p> <p>Elle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une partie assimilable au loyer et charges locatives de 408,41€ par mois, montant pris en compte pour le calcul de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) ;- Une partie relative aux prestations annexes obligatoires de 15€ qui comprennent : l'amortissement des frais de mobilier, le linge propre remis à l'arrivée (alèze, oreiller, sous-taie) et l'accès au Wifi dans certains espaces de la résidence <p>La redevance est due à terme échu. Le résident s'engage à s'acquitter de sa redevance avant le 10 de chaque mois. Pour tout mois entamé, la redevance est due en totalité.</p> <p>Le dépôt de garantie est de 400 €. Il peut être réglé par chèque bancaire ou virement.</p>
Durée	<p>Un mois renouvelable par tacite reconduction à la volonté du résident et limitée à deux ans.</p>
Horaires	<p>Pas d'horaires imposés. Le résident dispose d'un jeu de clés pour accéder à son studio.</p>
Configuration de l'hébergement	<p>19 studios meublés possédant une douche avec WC, kitchenette avec le mobilier et le petit équipement (dont kit vaisselle).</p>
Modalités de candidature	<p>Dossiers de candidature DLH ou SIAO 75 selon profil.</p> <p>A la marge, 3 places potentielles peuvent être étudiées en direct mais nous contacter avant pour disponibilité. Dans tous les cas une demande de logement social est obligatoire.</p> <p>Passeport VISALE validée obligatoirement avant l'entrée.</p>